



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

CC,CG/pk

Commission des Finances et du Budget et Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2012

ORDRE DU JOUR :

Entrevue avec Monsieur Werner Hoyer, Président de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

*

Présents : M. André Bauler remplaçant M. Claude Meisch, M. Fernand Boden, M. Alex Bodry, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis remplaçant Mme Martine Mergen, M. Gilles Roth, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Diane Adehm, Mme Anne Brasseur, M. Lucien Clement, M. Fernand Diederich, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Roger Negri, M. Robert Weber, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Werner Hoyer, Président de la BEI
M. Pim Van Ballekom, Vice-Président, responsable des projets au Grand-Duché
M. Bertrand de Mazières, Directeur Général Finances
M. Simon Barnes, Directeur des projets en Europe de l'Ouest
M. Hugo Woestmann, Directeur Instances dirigeantes, Secrétariat et Protocole
M. Mirko Becker, Conseiller du Président
M. Juan de Pierpont, Chargé d'opérations

Mme Caroline Guezennec, Administration parlementaire

Excusés : M. François Bausch, M. Claude Meisch, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. Félix Eischen, Mme Martine Mergen, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

Présidence : Mme Anne Brasseur, Président de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

Après les mots de bienvenue prononcés par Madame le Président, le Président de la BEI présente l'institution qu'il dirige depuis le début de l'année.

Il signale qu'au cours du Conseil européen de fin juin 2012, les actionnaires de la BEI (les 27 Etats membres de l'UE) se sont prononcés en faveur d'une augmentation du capital entièrement libéré de la banque et est conscient du fait que cette action suscite évidemment de nouvelles attentes des pays de l'UE envers la BEI. Il précise que parmi les capitaux propres de 232 milliards d'euros dont dispose la BEI à l'heure actuelle, seuls 5% ont été effectivement libérés par ses actionnaires. Sur base de ces 11 milliards d'euros de capitaux libérés et des bénéfices accumulés au fil des années (environ 50 milliards d'euros), la BEI présente à l'heure actuelle un bilan de 472 milliards d'euros. Cette large différence résulte, entre autres, du fait qu'à la suite de la faillite de Lehman Brothers, la BEI avait accepté d'accroître temporairement ses volumes de prêts et de revenir ensuite au niveau d'avant-crise. Or, vu les besoins en financements supplémentaires résultant de la situation actuelle de l'économie européenne, il est peu souhaitable que la BEI réduise ses volumes de prêts. Un accroissement de ces volumes passe inévitablement par une augmentation de son capital, puisque la banque, finançant ses activités en empruntant sur les marchés internationaux des capitaux, doit s'assurer du maintien de sa notation AAA.

En 2011, la BEI a levé 76 milliards d'euros sur les marchés obligataires mondiaux. Une augmentation du capital libéré de la BEI de 10 milliards d'euros pourrait permettre à la banque de mobiliser 150 à 180 milliards d'euros de prêts à l'appui de projets économiquement viables dans l'UE sur trois ans.

Il est rappelé que la BEI s'efforce d'intervenir dans l'ensemble des pays de l'UE – cet effort est essentiel, entre autres, pour la sauvegarde de la notation de la banque.

Les objectifs prioritaires de l'activité de prêt de la BEI sont les suivants¹ :

- le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) : en 2011, plus de 120.000 PME ont bénéficié de concours du Groupe BEI sur tout le territoire européen. Les prêts de la BEI en faveur des PME sont acheminés par l'intermédiaire de banques commerciales ;
- la cohésion économique et sociale ainsi que la convergence, à savoir l'appui aux régions d'Europe économiquement moins avancées ;
- la préservation et l'amélioration de l'environnement ainsi que la promotion des collectivités durables ;
- la mise en œuvre de l'économie de la connaissance ;
- le développement des réseaux transeuropéens (RTE) ;
- le soutien à la mise en place d'un approvisionnement énergétique durable, compétitif et sûr.

Sur les 61 milliards d'EUR de financements que la BEI a accordés au total en 2011, quelque 90 % ont concerné des projets situés dans l'UE. **Hors de l'UE**, la BEI intervient dans plus de 150 pays (pays préadhésion du sud-est de l'Europe, pays partenaires méditerranéens, pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Amérique latine et Asie, Asie Centrale, Russie et autres voisins de l'Est), où elle s'emploie à la mise en œuvre du volet financier des politiques de coopération et d'aide au développement de l'UE à l'égard de pays tiers (entre autres développement du secteur privé et des infrastructures, sûreté de l'approvisionnement énergétique ou encore viabilité environnementale).

¹ Pour plus de détails, voir le site de la BEI : www.eib.org

De la discussion subséquente, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- L'objectif de l'initiative « Emprunts obligataires Europe 2020 » est d'aider les promoteurs de grands projets d'infrastructures, surtout dans les domaines de l'énergie, des transports et des télécommunications, à trouver des sources de fonds supplémentaires auprès d'investisseurs institutionnels. Cet objectif sera atteint grâce à la mise en place d'un système d'obligations de projets subordonnés (project bonds) permettant d'améliorer la note de la dette de premier rang des sociétés de projet, de telle façon que cette dette puisse être placée, sous la forme de titres obligataires, auprès d'investisseurs institutionnels. L'initiative sera mise en œuvre par l'UE avec la BEI. Pour les investisseurs, l'attrait des obligations de projet résidera aussi bien dans la possibilité d'accéder à une catégorie d'actifs nouvelle ou renouvelée, offrant des possibilités de diversification et une bonne cote de crédit, que dans le savoir-faire apporté par la BEI.

En juillet 2012, le Parlement européen et le Conseil ECOFIN ont approuvé la proposition législative adoptée par la Commission en octobre 2011. La phase pilote de l'initiative « Emprunts obligataires Europe 2020 » débutera au second semestre de 2012. Elle servira essentiellement à tester le concept d'obligation de projet pendant la durée restant à courir jusqu'à la fin du cadre financier pluriannuel 2007-2013, avant le prochain cadre financier pluriannuel 2014-2020 de l'UE.

- Il n'existe pas de quotas d'attribution de prêts par pays de l'UE ; les prêts sont attribués en fonction de la qualité des projets présentés à la banque. Le contrôle de qualité des projets représente une des activités primordiales de la BEI.
- Il est souhaitable que l'UE renforce ses investissements aussi sur le continent africain, notamment dans le domaine de l'énergie.
- Les modalités de collaboration entre la BEI et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) dans les pays au sud de la Méditerranée sont en discussion.
- En ce qui concerne l'infrastructure ferroviaire européenne, il apparaît que le domaine du fret ferroviaire (cargo) est sous-développé. Pour exemple il est expliqué que la finalisation de l'élargissement du canal de Panama (projet dans lequel intervient la BEI) entraînera une modification des flux logistiques entre l'Europe et l'Asie. Comme le premier port d'arrivée des cargos en provenance du canal sera Lisbonne, il devient indispensable de mettre en place l'infrastructure prête à accueillir le fret à cet endroit pour l'acheminer vers les pays de l'UE.
- Depuis 2009, le Groupe BEI s'est engagé à hauteur de presque un milliard d'euros dans des projets luxembourgeois². Les principaux secteurs d'intervention de la BEI au Luxembourg (au cours des dernières années) ont été les suivants : le développement des institutions européennes (cour de justice, école européenne, parlement européen), les projets « corporate » (Astra, Cargolux, Arcelor Mittal) et les PME locales par le biais de banques (BGL-BNP Paribas, ING).

Les exemples de futurs projets éventuels au Luxembourg susceptibles de bénéficier d'un soutien possible de la BEI sont les suivants : le développement du transport urbain (tram), l'extension du réseau de télécommunications à large bande en fibre optique (avec LuxConnect), la construction et la numérisation de la bibliothèque nationale (BNL), la

² Pour le détail des prêts accordés au Luxembourg en 2011 et 2012, il est prié de consulter la page internet suivante : <http://www.eib.org/projects/loans/regions/european-union/lu.htm>

signature d'un contrat-cadre avec des banques luxembourgeoises pour financer les énergies renouvelables et le soutien renforcé aux PME par le biais de banques locales.

- Les mécanismes existants garantissent le respect de l'indépendance de la BEI.
- En ce qui concerne l'intérêt éventuel du recours à un financement de la BEI pour les communes, il est signalé, d'une part, que la BEI devient intéressante pour des projets de très longue durée. D'autre part, la BEI dispose de compétences et d'expertise incomparables en matière d'évaluation technique et financière de projets.
- La BEI collabore avec la Banque Centrale Européenne (BCE), le European Financial Stability Facility (EFSF) et le European Stability Mechanism (ESM), mais leurs activités sont strictement séparées. Il n'est pas question pour la BEI de jouer le rôle du « prêteur en dernier ressort » en Europe.
- L'augmentation du capital entièrement libéré de la BEI lui permettra de mobiliser des prêts à long terme supplémentaires destinés à quatre secteurs prioritaires : l'innovation et les compétences, les PME, les énergies propres et les infrastructures modernes dans toute l'UE. Les nouveaux financements iront à des régions et des secteurs de l'ensemble des Etats membres, et notamment là où les investissements peuvent être débloqués rapidement et, dans certains cas, combinés à des fonds de l'UE.
- Environ la moitié des financements de la BEI provient des marchés de capitaux européens, l'autre moitié émanant du reste du monde, essentiellement des trésoreries de banques et des banques centrales. Du fait que ces dernières poursuivent des politiques d'investissement très conservatrices et sont tenues par des règles internes les obligeant à se limiter à des investissements AAA, il apparaît évident que le maintien de la notation AAA est vital pour la BEI.

Les agences de rating surveillent la BEI de très près : elles analysent, entre autres, la qualité de l'actif de la banque (proportion des actifs non-performants), le soutien des actionnaires (importance de l'apport et du rating de ces derniers), le procédé de sélection des projets financés et l'indépendance de la banque.

L'accès de la BEI aux liquidités de la BCE, décidé en 2009 et renouvelable annuellement, est exceptionnel. Très peu utilisé et passant par la BCL, cet accès constitue un facteur rassurant pour les agences de rating. Un renouvellement sur une période plus longue (et non seulement d'un an) de l'éligibilité de la BEI pourrait contribuer à les rassurer encore davantage.

Le Président de la BEI invite les membres des deux commissions présentes à un prochain échange de vues au sein des bâtiments de la BEI en 2013. Il signale que la BEI devra avoir quitté son « vieux » bâtiment pour 2018 ; il n'a pas encore été décidé si ce bâtiment sera rénové ou si un nouveau bâtiment sera édifié.

Luxembourg, le 11 septembre 2012

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Vice-Président de la Commission des
Finances et du Budget,
Claude Meisch

Le Président de la Commission du Contrôle

de l'exécution budgétaire,
Anne Brasseur